

LA NOUVELLE-FRANCE

REVUE DES INTÉRÊTS RELIGIEUX ET NATIONAUX

DU

CANADA FRANÇAIS

TOME II

SEPTEMBRE 1903

N° 9

PAGES INÉDITES D'ERNEST HELLO

—
SOUVERAINETÉ ET LIBERTÉ

La confusion est si profonde que la souveraineté et la liberté apparaissent comme deux ennemies.

Ceci est un des prodiges qui ont fait les ténèbres.

La souveraineté et la liberté sont la double clef de voûte du même monument.

L'homme désire et ne sait pas. Il ne sait comment faire. Il ne sait même pas parfaitement comment désirer ni ce qu'il désire.

Le regard perçant de la souveraineté doit voir pour lui, deviner pour lui, découvrir pour lui sa route qu'il ignore, et lui dire : Marche.

A ce mot : Marche, l'homme doit voir sa route, et courir altéré.

Il ignorait son désir, l'ordre qu'il a reçu est une révélation. Il se dit : Voilà, voilà ce qu'il me fallait.

La souveraineté, dans le type suprême vers lequel tout converge, est une voyante qui contemple sur la montagne le spectacle éternel. Elle y voit dans la lumière vivante les types de ceux qu'elle gouverne ; elle voit leurs volontés ordonnées, leurs désirs ignorés, et par l'ordre qu'elle leur donne, elle leur révèle les besoins connus et inconnus qu'ils portaient dans leur âme.

Par le pain qu'elle leur fait, elle leur dit par quelle faim ils étaient travaillés. Les peuples régénérés par l'obéissance essentielle se jetteraient sur l'ordre donné comme le cerf poursuivi sur la source d'eau vive.

Leur enthousiasme serait leur reconnaissance ; leur joie serait la gloire du souverain.

Et pendant qu'ils mangeraient et boiraient — car leurs lèvres, au lieu d'être altérées du fruit défendu, seraient altérées du fruit commandé — le souverain, tourné vers la lumière où il découvre les choses réelles dans leur rapport avec les choses possibles, contemplerait sur la montagne l'idéal qu'il doit réaliser dans la plaine, et découvrant dans la nature des choses, dans l'âme des hommes et dans l'esprit de la Puissance la raison d'un nouveau départ et d'un nouveau transport, leur crierait encore : Plus haut, plus haut ; voilà la route, vous ne saviez pas de quoi vous étiez capables.

Et les peuples et les individus découvrirait au fond d'eux-mêmes des profondeurs inconnues, béantes et ardentes, où la parole du maître retentissante comme le tonnerre réveillerait l'écho qui dort, fécondante comme la rosée, arroserait le germe invisible ; et la réponse des peuples serait une acclamation tremblante de gloire et ardente de liberté. La liberté serait le transport, la souveraineté, la foudre qui soulève. Et quand les hommes supérieurs découvrirait quelque chose de grand qui n'est pas encore réalisé, l'instinct prophétique s'éveillant en eux, ils attendraient un ordre dans l'anxiété, dans l'impatience, dans l'espérance et dans la crainte. On se dirait en se rencontrant : Quelle parole va donc éclater sur nous ? Et le souverain, leur découvrant dans la lumière vivante la substance de leur désir, leur dirait en leur ouvrant le cœur : Voilà les tables de la Loi.

La souveraineté et la liberté feraient la circulation de l'amour, comme les deux côtés du cœur la circulation du sang. Le pouvoir législatif est le désir, le pouvoir exécutif est l'œil voyant qui découvre et la main prompte qui exécute.

LE PREMIER PRÊTRE ACADIEN

L'ABBÉ JOSEPH-MATHURIN BOURG

(Suite et fin)

III

En 1778, une mission plus délicate et plus dangereuse lui fut confiée par l'évêque de Québec.

La guerre de l'indépendance avait éclaté. Les sauvages, excités par des émissaires américains dont le principal agent était un certain John Allan, établi au fort Machias, et qui était en relation avec les Micmacs du golfe Saint-Laurent, prirent une attitude très menaçante. On put craindre un instant un soulèvement général.

Cette révolte, dans les circonstances difficiles que traversait alors l'Angleterre, eût singulièrement compliqué la situation déjà si compromise par elle-même.

Sir Richard Hughes, alors lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, averti du danger par Michael Franklin, surintendant des sauvages, écrivit au gouverneur-général dont la résidence était à Québec, le priant d'insister auprès de l'évêque catholique de cette ville, afin que celui-ci envoyât immédiatement un missionnaire parmi les tribus en pleine effervescence.

Quel hommage rendu à la puissance de la religion catholique !

M. Bourg se trouvait en ce moment à Tracadieche. Il avait un grand ascendant sur l'esprit des sauvages dont il connaissait parfaitement la langue et les mœurs. C'était bien l'homme tout indiqué pour cette mission d'apaisement. Aussi l'évêque de Québec lui dépêcha-t-il immédiatement un exprès pour l'en charger.

Sans hésiter, n'écoutant que la voix du devoir et l'ordre de son évêque, M. Bourg, accompagné de deux sauvages fidèles, se rendit aussitôt auprès des tribus soulevées par John Allan ou ses agents.

Il réunit les chefs et tint avec eux plusieurs conseils. Il leur

dépeignit le danger auquel ils s'exposaient ; il leur fit comprendre la félonie de leur conduite.

Il fut si éloquent, si persuasif, il sut si bien trouver le chemin du cœur de ces naïfs enfants des bois, qu'il réussit à les faire renoncer à leurs projets belliqueux. Il les amena enfin à renouveler leurs promesses de loyauté à la Couronne britannique, ce qui se fit en grande cérémonie devant l'honorable Michael Franklin et d'autres officiers du roi.

Dès ce moment, M. Bourg eut à Halifax ses coudées franches, et dans les missions catholiques de tout le pays une entière latitude dont il sut user largement au profit de ses coreligionnaires et à l'honneur de la religion.

Sir Richard Hughes voulut cependant lui témoigner sa reconnaissance d'une manière plus tangible. L'immense service rendu à la colonie naissante par M. Bourg méritait certes quelques égards. Le lieutenant-gouverneur lui fit concéder gratuitement l'Ile-aux-Hérons ; quatre milles de terrain en superficie sur la terre ferme, sur la rive sud de la Baie-des-Chaleurs—où se trouve aujourd'hui la paroisse de Charlo— ; et enfin une certaine étendue de terre où se trouvent actuellement les édifices religieux de Saint-Joseph de Carleton, rive nord de la Baie, jusqu'à la pointe ou cap des Bourgs. A son départ de Tracadieche, M. Bourg céda une partie de ce dernier terrain à l'église. Le reste appartient encore à ses arrière-neveux.

Ce fut ce zélé missionnaire qui engagea, en 1783, les familles irlandaises d'Halifax à présenter une pétition à Sir Andrew Snape, qui avait succédé en 1781 à Sir Richard Hughes. Par cette pétition, les Irlandais demandaient des mesures plus libérales et plus tolérantes pour le libre exercice de leur religion.

Sur la demande qui lui en fut faite par le lieutenant-gouverneur, la législature décréta l'abolition des clauses injurieuses et iniques qui privaient les citoyens catholiques, sujets de Sa Majesté, du droit de posséder et de la liberté de pratiquer ouvertement leurs devoirs religieux dans la Nouvelle-Ecosse.

C'est de cette époque que date l'émancipation des catholiques de la Nouvelle-Ecosse.

L'année suivante, le 16 juillet 1784, M. Gravé, vicaire-général de l'évêque de Québec, écrivait à M. Bourg, à Tracadie, que les Irlandais catholiques d'Halifax, profitant de la liberté religieuse que venait de leur octroyer la législature, demandaient à l'évêque de Québec un prêtre qui se fixât parmi eux. Ils s'étaient d'abord adressés à l'évêque de Londres qui leur avait répondu, naturellement, qu'Halifax n'était pas dans son diocèse.

M. Bourg était donc prié de se transporter à Halifax, d'examiner les choses par lui-même et d'en rendre compte à M. Gravé. Il devait s'enquérir du nombre des catholiques dans la ville, du nombre de ceux qu'il y avait dans les environs. Il devait s'assurer si l'on pouvait librement bâtir une église et un presbytère à Halifax ; quels moyens on avait de faire vivre un prêtre, etc.

L'évêque voulait donner ce poste à M. Bourg qui parlait couramment l'anglais. Il eût eu pour successeur à Tracadie, et jusqu'à nouvel ordre, M. l'abbé LeRoux, récemment arrivé de France.

On prévoyait déjà qu'Halifax deviendrait un centre important. Grâce à l'influence de M. Bourg, les catholiques y avaient obtenu du parlement, en faveur de la religion, des avantages que bien d'autres n'eussent point osé demander.

M. Bourg était bien désigné d'avance comme devant être le fondateur de cette Eglise naissante. Il était déjà vicaire-général de l'évêque de Québec pour toute l'Acadie. Les services signalés qu'il avait rendus à la colonie lui avaient attiré le respect, la considération des autorités civiles d'Halifax. Le choix de l'évêque était des plus heureux, des plus motivés.

Tout en remplissant sa mission, M. Bourg était chargé de dire aux catholiques d'Halifax, au nom de l'évêque de Québec, qu'il ne les oubliait pas, qu'il était très content du zèle qui les animait pour leur religion ; qu'il ne perdait pas de vue leurs intérêts spirituels et qu'il travaillerait de tout son pouvoir à les secourir.

M. Bourg arriva à Halifax pendant l'été de 1784. Après avoir fait une minutieuse enquête sur les points exposés par ordre de l'évêque, il rendit à celui-ci un compte très détaillé de sa mission.

Cet important rapport ne parvint pas à destination.

Rentré à Tracadie vers la fin de l'automne, M. Bourg écrivit de nouveau à M. Gravé, vicaire-général, lui redisant le succès de sa mission.

J'eus l'honneur, dit-il, d'écrire à M^{sr} l'évêque, étant à Halifax dans le courant de l'été dernier, que je me conformais au désir de Sa Grandeur qui était que je résidasse à Halifax ; M. LeRoux devait résider en la Baie-des-Chaleurs, et moi j'étais sur mon départ d'Halifax pour chercher mes effets en la Baie et retourner au plus tôt.

J'ignore si cette lettre est parvenue à Sa Grandeur et c'est ce qui m'oblige de vous écrire la présente. Le trajet d'Halifax à la Baie m'a pris trois semaines, et, dans une tempête qui dura dix jours sans discontinuer, tout l'équipage fut déconcerté, excepté le capitaine. Je fus obligé de servir de matelot pour me sauver la vie, et à mon arrivée je tombai malade, tant j'avais essuyé de fatigue et de froid. Cette indisposition m'a retenu dans la Baie ; si Dieu me conserve, j'espère me transporter à Halifax ce printemps pour y faire ma résidence jusqu'à nouvel ordre de mon évêque.

Quant à M. LeRoux, qui est un très digne prêtre, il est maintenant d'un âge si avancé qu'il lui est impossible de pouvoir desservir tous les endroits éloignés et même les moins éloignés durant l'hiver. Ainsi, je crois, qu'il serait à propos, si Sa Grandeur l'avait pour agréable, que M. LeRoux vint résider où je suis (à Tracadie), qui est maintenant l'endroit le plus considérable de la Baie, puisqu'il y a soixante-dix-huit habitants. Neuf lieues plus haut est la mission de Restigouche qu'il pourrait encore desservir, ainsi que les endroits nommés Péréquité et Caraquet où il peut y avoir en tout quarante habitants. Le second endroit le plus considérable est Bonaventure, douze lieues plus bas que Tracadie et toujours sur la côte nord, où il y a environ soixante habitants. Quatre lieues plus bas est un endroit appelé Paspébiac où il peut y avoir vingt-trois habitants, ensuite Port-Daniel, Pasbeau, la Grande-Rivière et Percé. Du côté du sud de l'ouverture de la Baie, se trouve Miramichi où il peut y avoir vingt familles et quantité de sauvages ; plus loin, Cocagne et Memramcook, où réside M. LeRoux, parce qu'il y a cent habitants au moins.

Ne serait-il pas possible de placer un jeune prêtre à Bonaventure pour y résider dans le cours de l'hiver ? L'été il parcourrait les différents endroits que j'ai nommés.

M. LeRoux pourrait le suppléer pour les malades pendant son absence.

Je suis persuadé que votre zèle apostolique vous excitera à faire tout ce qui dépendra de vous pour favoriser cet arrangement.

L'arrivée du P. Jones à Halifax, après le départ de M. Bourg de cette ville, déranger tous ses plans.

Le P. Jones était de l'ordre des Capucins qui avaient déjà fourni plusieurs missionnaires en Acadie, sous la domination française. C'était un homme instruit et fort distingué.

Il éleva une église à Halifax et y exerça les fonctions de grand-vicaire de l'évêque de Québec, ainsi que pour la Nouvelle-Ecosse que ce dernier lui confia après avoir régularisé sa position.

Bientôt lui arrivèrent deux prêtres français : MM. Allain et Lejamtel de la Blouterie. L'abbé Allain porta l'évangile au groupe acadien le plus inaccessible, le plus délaissé de tous : celui des Iles de la Madeleine.

L'abbé Lejamtel de la Blouterie eut en partage le Cap-Breton et se fixa à Arichat où, peu après, vint le rejoindre un autre exilé de France, l'abbé Champion, comme lui du diocèse d'Avranches¹.

M. Bourg demeura donc en la Baie-des-Chaleurs et vit ainsi se rétrécir le champ immense de ses missions.

IV

En 1786, M. Bourg résolut de faire construire une nouvelle église à Tracadieche. Ce qui l'engagea à l'entreprendre, ce fut l'activité, le développement que prit alors le commerce du poisson, si abondant dans ces parages. De grandes demandes venaient d'Halifax et même des Antilles. Aussi la population du village augmenta-t-elle considérablement.

Les difficultés auxquelles M. Bourg se heurta, l'opposition que lui suscitèrent certains esprits brouillons sur le choix du site de la nouvelle église, le fit renoncer pour le moment à l'entreprise.

A cause du mauvais vouloir des habitants de Tracadieche, il

1 — L'abbé Casgrain. Pèlerinage au Pays d'Évangéline.

transporta sa résidence à Bonaventure. C'était les prendre par leur côté le plus sensible : car, au fond, ils aimaient et respectaient leur pasteur. Aussi devinrent-ils plus conciliants, nous le verrons tout à l'heure.

En cette même année 1786, M. Bourg reçut l'aide d'un nouveau missionnaire, tout jeune, M. l'abbé Girouard, prêtre acadien comme lui, qui fut chargé des missions de Nipissigui, Caraquet et Miramichi. M. Girouard se fixa à Caraquet comme étant le poste le plus important.

Quelques années plus tard, M. Girouard jetait les fondements du séminaire de Saint-Hyacinthe.

En 1789, M^{sr} Hubert régla le différend survenu entre les habitants de Tracadie et leur pasteur. Par sa lettre pastorale datée du 16 juillet, il ordonnait de bâtir la nouvelle église à l'endroit désigné par M. Bourg. On se soumit et les travaux commencèrent immédiatement.

Cette seconde église fut édifée sur la terre que possède aujourd'hui M. André Allain, en face de l'église actuelle et à quelques pas de l'ancienne.

M. Bourg bâtit aussi un presbytère à l'endroit où se trouve aujourd'hui l'église de Carleton.

Le 1^{er} octobre 1787, M. Bourg baptisait un enfant. Il en était lui-même le parrain, et sa sœur Madeleine, la marraine.

Cet enfant devait jouer un grand rôle dans la politique et dans la magistrature. Il se nommait Joseph-Remi Vallières de Saint-Réal. Grâce à la protection de M^{sr} Plessis, il fit de fortes études, devint député au parlement pour le comté de Champlain et mourut juge de la Cour supérieure. Son père, Jean-Baptiste Vallières, et sa mère, Marguerite Cornelier dit Grandchamp, étaient établis à Carleton depuis peu.

M. Bourg, fixé maintenant à Tracadie et aidé dans son ministère apostolique par de nouveaux missionnaires, ne fit plus de longues missions, si ce n'est en Gaspésie et chez les sauvages de Restigouche.

Il établit sa famille à Tracadieche.

D'après le savant chercheur acadien, M. P.-P. Gaudet, Michel Bourg, père de notre héros, avait convolé en secondes noces avec Brigitte Martin, veuve de Séraphin Bro, père de l'abbé Jean Bro, dont nous avons parlé plus haut.

Transporté en France avec sa famille lors de la déportation, il figure dans le *Rolle des habitants tant du Canada, de l'Isle Royale que de l'Acadie*, provenant des prisons d'Angleterre, auquel (Michel Bourg) le Roi a accordé une pension à raison de dix sols par jour à compter du jour de son arrivée à Saint-Malo, au printemps 1763, étant alors âgé de 46 ans, avec son épouse Brigitte Martin, âgée de 48 ans.

Il faut croire que la mère de l'abbé Bourg, Anne Hébert, serait morte en Angleterre, et que Michel Bourg aurait convolé en secondes noces en ce pays avec la veuve de Séraphin Bro.

M. Gaudet affirme aussi que Michel Bourg mourut chez son fils, l'abbé Bourg, à Tracadieche. Il est difficile de vérifier cette assertion, vu que l'abbé Bourg n'a laissé aucun acte de sépulture dans toutes ses missions, ce qui paraît étrange quand on sait qu'il avait un soin scrupuleux d'inscrire tous les actes de baptême et de mariage dans ses registres, conservés soigneusement dans les archives de l'église de Carleton.

Quoi qu'il en soit, la veuve de Michel Bourg décéda le 3 avril 1779 à Saint-Jacques de l'Achigan, au presbytère de son fils, l'abbé Jean Bro, curé de cette paroisse, et fut inhumée le lendemain. Elle était âgée de 64 ans.

M. Bourg avait établi près de lui son frère, Charles Bourg, qu'il maria à Théotiste Savoye, et qui fut la souche des Bourgs, de Carleton ; aussi, trois de ses sœurs : Victoire, mariée à Michel-Vincent Arseneau ; Marie-Lucie, mariée à Isaïe Bernard, et Marie-Madeleine qui resta fille et demeura toujours avec son frère le curé.

V

En 1791, M. Bourg fit la visite de tous les postes soumis à sa juridiction et en rendit compte à l'évêque de Québec dans une lettre datée de Percé.

J'informe Votre Grandeur, dit-il, que grâce au Seigneur, jouissant toujours d'une bonne santé, j'ai fini de parcourir nord et sud toutes mes missions, de sorte qu'en trois ou quatre jours je partirai de Percé, où je suis depuis quelque temps, pour retourner à la Baie et faire une mission à Caraquet. J'y suis allé ce printemps ; mais ces pauvres gens ne pouvaient avoir recours à moi dans le cours de l'hiver. J'ai reçu les Saintes Huiles pour lesquelles je vous remercie et le mandement à l'égard de la suppression de quelques fêtes. J'ai lu ce mandement en chaque lieu et m'y conformerai ainsi que tous les habitants.

On ne voit que misère en la Baie cette année, attendu que la pêche du saumon et la chasse ont presque entièrement manqué ; la pêche à la morue est fort médiocre, mais la récolte assez bonne.

C'est un malheur qu'on ne soit pas plus porté à cultiver avec soin. Quelques habitants de ma paroisse (Tracadieche) recueillent déjà depuis quelques années plus qu'ils ne dépensent.

J'espère que cet exemple inspirera aux autres, qui vivent très mal dans le cours de l'hiver, le désir de les imiter.

Après vingt longues années de pénibles missions, par des chemins difficiles, exposé sans cesse aux périls de la mer, M. Bourg vit sa santé s'ébranler considérablement. Son cerveau, à la suite de contradictions de toute sorte venant parfois de la part de ceux pour lesquels il s'était prodigué et n'avait jamais marchandé ses bons offices, subit aussi, d'après la tradition, de terribles secousses.

Epuisé, malade, travaillé par mille infirmités, résultat de ses longues courses apostoliques en toutes saisons, M. Bourg, se sentant incapable de supporter seul le lourd fardeau de ses vastes missions, sollicita son rappel en 1784. Ce ne fut cependant qu'à l'automne de 1795 qu'il put avoir un successeur dans la personne de l'abbé L.-J. Desjardins, prêtre français, que la Révolution avait jeté sur nos plages.

L'évêque de Québec, considérant les nombreux services que

l'abbé Bourg avait rendu à la religion et au pays, le transféra à l'importante cure de Saint-Laurent, près Montréal.

Mais son cœur si généreux, si fort dans les épreuves, se brisa à la pensée de quitter pour toujours ses chères missions. Il ne fit que languir dans son nouveau poste et s'éteignit pieusement dans le Seigneur, le 20 août 1797, après avoir reçu tous les secours de la religion des mains du grand-vicaire Roux, de Montréal. Il n'était âgé que de 53 ans, 2 mois et 11 jours.

Ses funérailles eurent lieu le lendemain au milieu d'un grand concours de fidèles et de membres du clergé de Montréal.

Ses restes mortels furent déposés dans le caveau de l'église de Saint-Laurent où ils reposent encore.

Mais sa mémoire et son souvenir ont traversé les âges. Ils demeurent vivaces parmi les populations de la Baie-des-Chaleurs qui se les transmettent de génération en génération comme une de leurs plus chères traditions.

Telle fut la vie de ce grand et célèbre missionnaire acadien, le premier de sa race élevé à la sublime dignité du sacerdoce.

Il reconstitua son peuple. Il fut l'ange envoyé par Dieu pour relever son courage abattu par la persécution, pour lui montrer la divine espérance. Il lui enseigna, à ce peuple, que la crainte de Dieu, la soumission toute filiale à ses ordres, même lorsqu'il frappe, sont les sources de cette suprême espérance.

Fondateur de plusieurs églises, apôtre de l'évangile et missionnaire au cœur fort et courageux, il donna sa vie pour ses brebis. Et si les jours qu'il a sacrifiés pour la gloire de Dieu, pour le salut de ses frères, ont été courts aux yeux des hommes, combien, aux yeux de Dieu, ils furent longs et bien remplis !

A ce valeureux fils de l'Acadie, nous devons une admiration sans borne, une reconnaissance éternelle.

L'abbé E.-P. CHOUINARD,

Curé de Saint-Paul de la Croix.

QUESTIONS D'APOLOGÉTIQUE

LE SURNATUREL

(Suite et fin)

Le miracle est un fait surnaturel, c'est son premier caractère. Cependant tout fait surnaturel n'est pas un miracle au sens rigoureux du mot. Pour qu'une œuvre soit surnaturelle, au moins à un certain degré, il n'est point nécessaire que Dieu seul puisse l'accomplir : il suffit qu'il en soit effectivement l'auteur à la place de l'une des causes naturelles dont elle est normalement le produit. Ce mode de production, extraordinaire et divin, la rangera incontestablement dans la catégorie du surnaturel.

Mais pour qu'un phénomène mérite, dans toute son étendue, le nom de miracle, faut-il que Dieu seul ait la puissance de le produire, soit en lui-même, soit avec les circonstances qui l'accompagnent ? Oui, en théorie.

En pratique cela n'est pas aussi nécessaire. Pour être regardé comme un miracle, il suffit à un phénomène de dépasser manifestement le pouvoir de tous les agents terrestres. Le miracle est une preuve populaire, universelle, à la portée de tous les hommes, de l'intervention surnaturelle de Dieu. Or, nous en convenons, connaître et discerner si une œuvre insolite et merveilleuse est du ressort exclusif de la puissance divine, si elle ne pouvait pas être le fait d'une créature supra-terrestre, supérieure à l'homme mais inférieure à Dieu, exige sans doute une science peu commune, presque surhumaine, qui ne saurait en tout cas être le partage du grand nombre. Mais, nous le répétons, un tel discernement n'est point pratiquement indispensable. Si l'homme se trouve en présence d'un être supra-sensible, manifestant une puissance et une sagesse surhumaines, une bonté et une sainteté qui écartent tout soupçon, dont il n'y a aucune raison de se défier, si l'homme entend cet être lui dire : « Je suis l'Être suprême, le Créateur du ciel et de la terre, ton propre créateur, qui veut te sauver, te béatifier, » il n'a qu'à ajouter foi à cette affirmation ; y contredire serait pure témérité. Tel le jeune enfant, qui trouve penché sur

son berceau un être humain plus grand, plus fort, plus capable en tout que lui, qui le comble de ses bontés et lui dit : « Je suis ta mère. » Il ne peut que croire à cette parole. L'erreur dans les deux cas n'aurait ni remède, ni inconvénient. Qu'une science plus avancée contrôle, si elle s'en croit la force, les preuves de l'affirmation divine, et voie si Dieu seul est en mesure de les fournir, rien de mieux ; mais le genre humain n'a pas attendu son verdict pour croire, et il a eu raison.

Le miracle est donc un fait surnaturel, qui est supposé ne pouvoir être que l'œuvre de Dieu. Ajoutons encore que pour justifier son nom au sens propre et étymologique, et pour jouer le rôle de preuve de la réalité du surnaturel, le miracle doit réunir une condition de plus. Il faut qu'il puisse être manifestement constaté. Il y a des œuvres qui, en elles-mêmes, pourraient être appelées miraculeuses, parce qu'elles sont surnaturelles, et parce que Dieu seul a certainement la puissance de les accomplir, mais auxquelles il manque de pouvoir être clairement reconnues comme telles, de pouvoir exciter l'admiration de l'homme en lui signalant, sans lui permettre d'en douter, les approches de son Dieu. Assurément il n'en coûte pas plus à Dieu de faire fléchir, pour un moment, les lois de la gravitation universelle que celles auxquelles obéissent l'atome, le grain de sable, la molécule d'air, dont l'ébranlement imperceptible est le prélude initial des plus grandes catastrophes : pourtant le premier effet est un vrai miracle et ne saurait être, en règle générale, demandé à Dieu sans présomption : l'autre ne doit pas être appelé précisément de ce nom, et la prière en fait, à bon droit, quotidiennement l'objet de ses requêtes.

* * *

Le miracle proprement dit, sous toutes ses formes, est la seule démonstration publique et convaincante du fait surnaturel, dans notre humanité. Il est le surnaturel lui-même, pris sur le fait, et tombant sous l'expérience, parlant aux sens afin de parler à la raison. Cette preuve est celle que le Christ ne cessait de mettre

en avant par ses paroles et ses actes, que ses apôtres invoquaient avec la même assurance. C'est la preuve par excellence de l'apologétique traditionnelle, qui n'a point vieilli et qui ne peut être remplacée. En parler avec mépris au nom d'une apologétique nouvelle, soutenir qu'elle est en elle-même sans valeur, qu'elle a puisé toute sa force, aux siècles écoulés, dans la seule ignorance où l'on était alors de la vraie science et de la vraie philosophie, ne nous paraît pas exempt de témérité. Il est permis de chercher et de faire valoir des preuves nouvelles, que l'on juge plus propres à impressionner et à persuader certains esprits contemporains, que celles du passé, c'est même en soi un effort louable. Mais l'effort peut être tenté sans qu'on ait besoin de discréditer l'apologétique traditionnelle, qui, nous le répétons, fut celle de Jésus-Christ et des apôtres, et qui a convaincu le monde.

Nous disons qu'elle a convaincu le monde et non pas précisément qu'elle l'a converti à la foi. La conviction de la vérité religieuse ne s'identifie pas pleinement avec la foi. Il peut y avoir conviction sans foi proprement dite. Tout le monde connaît le texte célèbre : *Dæmones credunt et contremiscunt* (Jac. 11, 19) et le commentaire qu'en donne saint Thomas. Il n'est pas certain que ce phénomène d'un esprit convaincu de la vérité surnaturelle et d'un cœur qui la repousse ne se rencontre pas dans un même homme au milieu de nous. « *Fides inclinât hominem ad credendum secundum aliquem affectum boni*, dit saint Thomas (II-II^e, q. V, a. 2 ad 2). La foi incline l'homme à croire par suite d'une certaine affection pour le bien. » Elle suppose un cœur droit, aimant ce qui est bon, surtout aspirant au surnaturel, au divin, lors même que les appétits d'en bas ou l'orgueil de l'esprit, loin d'y trouver leur compte, y rencontreraient un ennemi. En un mot, la foi n'est pas œuvre de raison pure, elle sort également du cœur, de la volonté. Elle est quelque chose de plus que la simple conviction.

Cependant, s'il peut y avoir conviction sans foi proprement dite, nous n'avouons pas que l'inverse se produise normalement. Nous reconnâtrons seulement que la foi dépasse souvent la con-

viction rationnelle. Le cœur y a parfois autant et plus de part que l'esprit. Elle suit alors la loi des jugements instinctifs dont la certitude est beaucoup plus forte que les motifs connus ou conscients sur lesquels ils s'appuient. Et il est bon qu'il en soit ainsi ; il est bon que la foi, ce premier germe de la vie surnaturelle, ne soit pas trop à la merci de la raison humaine, avec ses incapacités, ses défaillances, ses contradictions, ses erreurs. Il est bon qu'elle ne soit pas l'apanage exclusif d'une élite intellectuelle, qu'elle soit à la portée de toutes les âmes droites et de bonne volonté, des esprits les plus faibles et les plus incultes, comme de ceux auxquels une philosophie subversive et dissolvante a enlevé toute confiance dans leurs ressources naturelles pour atteindre au vrai.

Toutefois une trop grande disproportion, une espèce de scission entre la conviction rationnelle et la foi proprement dite, entre l'élément intellectuel et l'élément affectif dont celle-ci se compose, ne sont pas dans l'ordre normal et régulier. La société religieuse, qui a reçu le dépôt intégral du surnaturel, à défaut de chacun de ses membres, doit les réunir, au moins par l'organe des plus éclairés de ses adhérents. Il y a eu et il y aura toujours des croyants alliant une conviction raisonnée et reposant sur des preuves à l'adhésion du cœur et de la volonté. Travailler à en réduire le nombre, en soutenant que la foi est étrangère à toute certitude rationnelle, qu'elle est un pur et aveugle instinct du cœur, sinon une affaire de goût, ce n'est point faire œuvre saine en apologétique : c'est préparer à la négation du surnaturel un sûr et facile triomphe.

Dieu pourrait sans aucun doute inspirer à chaque individu humain une foi sans preuves extérieures, et même sans preuves objectives, conscientes, et rendre cependant cette foi aussi certaine et aussi infaillible que le sont, dans l'ordre naturel, les instincts de la vie inférieure. Il le pourrait : cependant nous avons peu à nous étonner qu'il ne le fasse pas. Une telle foi ne serait pas humaine. Il est aisé de voir que Dieu ne pourrait, sans multiplier à l'infini les miracles, l'empêcher de fournir un pré-

texte à tous les fanatismes. L'homme étant une créature sociale, sa religion doit être aussi une religion sociale ; les assises sur lesquelles elle repose doivent pouvoir être vérifiées par des témoins nombreux et devenir un objet de notoriété publique. Le fait surnaturel a besoin de revêtir une forme sensible, qui rende son affirmation accessible au contrôle de tout observateur possédant le plein usage de ses facultés.

Envisagé comme *criterium*, le miracle porte en lui-même la démonstration du surnaturel. Il prouve, par le fait, que Dieu, non content de sa qualité de cause première, descend sur le propre terrain des causes secondes, de celles principalement avec lesquelles l'homme est en contact ; qu'il veut bien communiquer avec l'humanité, soit pour se révéler à elle, s'unir à elle, soit pour accomplir les désirs qu'elle lui exprime. Le miracle, disons-nous, prouve au moins ce fait général, qui contient virtuellement et en germe tout le surnaturel.

Il prouve aussi l'affirmation particulière à l'appui de laquelle il est expressément opéré. *Si aliquis propheta, dit saint Thomas, pronuntiaret in sermone Domini aliquid futurum, et adhiberet signum mortuum suscitando, ex hoc convinceretur intellectus videntis, ut cognosceret manifeste hoc dici a Deo.* « Si un prophète, parlant au nom de Dieu, annonçait un événement futur, et donnait comme signe un miracle, en ressuscitant un mort, cela convaincrait l'intelligence des témoins, en leur faisant connaître que c'est manifestement Dieu qui parle. » On ne saurait mieux dire et en moins de mots.

Toutefois le miracle est loin de confirmer toutes les croyances professées par ceux qui l'obtiennent ou en bénéficient. Par exemple, un miracle obtenu en priant devant une relique ou dans le lieu d'une apparition prétendue, ne prouvent pas rigoureusement l'authenticité de l'une et de l'autre. Il prouve simplement l'efficacité de la prière et l'action surnaturelle de Dieu en faveur

de l'homme. De même on ne voit pas pourquoi Dieu s'interdirait d'exaucer les prières de ceux qui ont le malheur de professer une fausse religion, pourquoi, dans l'occasion, il ne pousserait pas la bonté et la miséricorde à leur égard jusqu'au miracle inclusivement : mais ce miracle ne serait pas une preuve à l'appui des erreurs particulières de leurs croyances. Il prouverait simplement la Providence surnaturelle de Dieu, son inclination à exaucer les prières de ceux qui ne sont pas entièrement et définitivement exclus du surnaturel.

Pour cela nous n'avons rien à redouter de l'objection dont certains rationalistes semblent faire grand cas, tirée du fait, vrai ou supposé, que dans toutes les religions il s'opère des miracles. Lors même que cette assertion aurait une part de vérité, cela ne prouverait aucunement que toutes les religions sont également bonnes, qu'il n'y en a pas une seule totalement vraie, seule pure et exempte d'erreurs, à laquelle, en principe, tous les hommes ont le devoir d'adhérer.

De plus, lorsqu'une société religieuse, une église, peut montrer que dans son sein le miracle est presque une monnaie courante, tandis que dans les autres qui lui disputent l'humanité, il est si rare qu'elles en ont fait leur deuil, et ne sont pas loin de se glorifier de son absence, ne possède-t-elle pas, de ce seul chef, en faveur de sa divinité, une présomption équivalant à la pleine certitude ? Ne faut-il pas chercher là, le secret de l'horreur souveraine que professent pour le miracle les adversaires attitrés du catholicisme, leur refus obstiné de l'examiner, de le discuter ?

Les apologistes catholiques doivent se garder de donner dans le piège, de céder à l'entraînement de la mode, en partageant, comme quelques-uns semblent ne pas assez s'en défendre, le préjugé rationaliste contre le miracle. Ils doivent se souvenir que le miracle est le seul moyen, à notre connaissance, dont Dieu puisse, manifestement et aux yeux de tous, contresigner l'œuvre surnaturelle dans notre humanité.

ALEX. MERCIER, O. P.

LES MÉFAITS DE L'ALCOOLISME ¹

L'*alcool* qui forme la base des boissons fermentées a toujours eu le don de flatter le palais de l'homme, d'amener l'excitation des facultés nerveuses et sensibles pour arriver finalement à le plonger dans la stupeur et les turpitudes de l'ivresse.

Il n'y a rien de nouveau sous le soleil depuis Noé.

Les boissons enivrantes, vieilles comme le monde, ont toujours eu une action pernicieuse qui s'est traduite dans l'histoire par un nombre incalculable d'égarements, de sottises et de crimes. Et pourtant à ce point de vue le passé garde sur le présent une incontestable supériorité. Pourquoi? Parce que l'ivresse a subi de nos jours une complète transformation. Nos générations contemporaines ont vu, à leur grand dam, substituer les liqueurs distillées aux boissons fermentées, l'alcool au vin, au cidre ou à la bière. L'*alcoolisme* brutal et meurtrier a remplacé l'ivrognerie bête et bénigne. Essayons d'en dire ici rapidement les conséquences physiologiques, pathologiques et surtout sociales pour nous permettre d'en indiquer bientôt les remèdes urgents, nécessaires.

I

L'alcool est longtemps resté confiné dans les officines, aux mains des apothicaires, pour le seul usage de la médecine. On prétend qu'au moyen âge les mineurs de Hongrie épuisés par leurs durs labeurs y eurent les premiers recours. En tout cas, il est certain qu'au seizième siècle les armées en campagne en firent usage : les soldats anglais guerroyant dans les Pays-Bas en 1581 recevaient journellement une ration d'eau-de-vie. De l'armée

1 — Nous signalons à l'attention de nos lecteurs cette étude parfaitement documentée de notre éminent collaborateur. Il l'a écrite sur notre invitation spéciale pour *La Nouvelle-France*. La question de l'alcoolisme est de la plus haute actualité. Ici, comme ailleurs, et plus même qu'en certains pays, nous avons besoin de sonder la plaie pour en écarter la cause et en prévenir ou guérir les effets. — LA RÉDACTION.

la pratique ne tarda pas à se propager dans le peuple, surtout chez les ouvriers. Dès 1678, sous la poussée de l'opinion publique, le monopole de la vente dut être enlevé aux pharmaciens. L'alcool fut si vite prisé que l'usage s'en répandit partout et que les excès se multiplièrent.

Mais ces excès, il faut le dire, étaient plus dégoûtants, plus avilissants que malsains. L'alcool qu'on consommait n'était pas pur : c'était toujours de l'eau-de-vie retirée par une distillation primitive des vins de qualité inférieure ou d'un transport difficile. Et d'ailleurs le prix en était encore assez élevé pour restreindre singulièrement la consommation. Rappelons seulement qu'en France, pays vinicole, la production totale d'alcool n'atteignait pas 400,000 hectolitres en 1788 (Lunier).

Ce n'est qu'il y a environ 60 ans que l'industrie se transformant commença à retirer l'alcool d'abord des grains et de la pomme de terre, puis de la betterave et de quelques autres végétaux sucrés et féculents. Mais dans cette voie progrès furent rapides, vertigineux, effrayants. Qu'on en juge par un seul chiffre : la fabrication d'alcool dans le monde entier dépasse annuellement 30 millions d'hectolitres. Et la consommation marche de pair avec la production : elle s'élève à plus de 10 litres par tête et par année dans les pays du Nord.

Or tous ces alcools d'industrie ne sont pas seulement des produits enivrants, ce sont encore et surtout des poisons. Dujardin-Beaumetz l'a dit avec sa haute compétence, les *esprits* livrés par le commerce sont invariablement toxiques, et leur action nocive est en rapport avec leur origine et leur degré de pureté. M. le professeur Riche classe les alcools industriels dans l'ordre suivant relativement à leur nocuité croissante :

Alcools et eaux-de-vie de vin ;

Eaux-de-vie de poiré ;

Eaux-de-vie de marc, de raisin et de cidre ;

Alcools et eaux-de-vie de grains ;

Alcools et eaux-de-vie de betteraves et de mélasses de betteraves ;

Alcools et eaux-de-vie de pommes de terre.

L'alcool éthylique qui constitue presque à lui seul les eaux-de-vie de vin, de marc, de cidre et de poiré n'est pas bon, mais c'est certainement le moins dangereux. Les alcools propylique, butylique et amylique qu'on trouve dans les eaux-de-vie de grains et de betteraves sont au contraire très dangereux, surtout les deux derniers. L'eau-de-vie de pommes de terre qui contient jusqu'à 5% d'alcool amylique ou butylique lui doit sa nocuité extrême.

On a parlé de dissocier ces alcools et de ne garder dans l'eau-de-vie que l'alcool éthylique relativement acceptable. Mais la séparation dont il s'agit est loin d'être facile : elle réclame des distillations répétées, fractionnées et par suite très coûteuses. L'industrie ne s'en charge pas pour garder son facile outillage et ses gros bénéfices : elle se borne à de rapides rectifications qui enlèvent aux *esprits* leur mauvais goût mais leur laissent presque tous leurs principes toxiques.

Plus l'alcool se déverse dans la consommation, moins ses sources sont pures : les fabricants s'ingénient à le produire à bon marché. Autrefois il provenait exclusivement des boissons naturelles, fermentées ; aujourd'hui il n'en dérive qu'exceptionnellement : l'alcool de vin est un produit rare et cher, un article de luxe. En France, c'est surtout depuis trente ans, à la suite de la perte des vignes par le phylloxera, que la fabrication des esprits d'industrie a pris un gigantesque essor et un empire incontestable. En 1850 la production d'alcool s'élevait à 891,500 hectolitres : 815,000 provenaient des vins, cidres, marcs et fruits, et les pommes de terre, la mélasse, la betterave n'en donnaient encore que 76,500. Comparez la seule statistique de 1881 :

Pommes de terre et substances diverses.....	510,562 hectolitres.
Mélasses.....	685,646 “
Betteraves.....	563,240 “
Vins, cidres, marcs, lies et fruits.....	61,339 “

Total..... 1,821,287 hectolitres.

On voit que la production d'alcool de vin est devenue faible, insignifiante et que presque tout l'alcool mis en circulation est toxique. Il est vrai qu'il n'est pas tout entier consommé, qu'une partie est dénaturée pour servir au chauffage, à l'éclairage, etc. Même en déduisant cette partie, la quantité d'alcool soumise aux droits et par suite consommée reste considérable : elle s'élève, en 1881, à 1,444,156 hectolitres, ce qui donne au regard de la population une proportion de 3 litres 80 par tête et par an.

A la même époque, les contrées septentrionales de l'Europe et de l'Amérique étaient encore plus mal partagées que la France, et les statisticiens étaient presque fiers de notre situation. La consommation annuelle d'alcool s'élevait en Angleterre à 1,924,470 hectolitres, soit 6 litres par tête. Celle des Etats-Unis était en 1870 de 3,282,000 hectolitres, soit 8 litres 50 par individu. En Suède, elle était de 10 litres 34 par tête, en Russie de 10 litres 69, en Danemark de 16 litres 51, en Belgique de 8 litres 56, en Prusse de 7 litres, en Suisse de 7 litres 50.

Depuis vingt ans les choses ont bien changé. La France s'est enfoncée progressivement dans le gouffre de l'alcoolisme, pendant que les nations voisines, conquises à la raison et à la science, réagissaient contre le mal et amélioraient leurs statistiques. A cette heure on peut dire que la plupart des Etats, l'Allemagne, la Suisse, les Etats-Unis, le Danemark, la Suède et la Norvège ont obtenu, grâce à une législation sévère, la marche graduellement décroissante de l'alcoolisme. Quelques pays, l'Italie, la Hollande, les Iles Britanniques, restent au moins stationnaires. Seule, la Belgique arrive en seconde ligne, mais les pouvoirs publics s'y occupent à juguler le mal, et tout permet de prévoir que leurs efforts seront couronnés de succès.

Pourquoi les mêmes espérances ne nous sont-elles pas permises en France ? Hélas ! l'autorité n'a aucun souci de la santé publique et se gardera toujours de mettre un terme aux licences des cabaretiers, les « grands électeurs » de la République. Aussi la consommation d'alcool suit-elle une progression continue et indéfinie.

Elle était annuellement de 1 litre 46 en 1850 ; de 2 litres 27 en 1860 ; de 3 litres 64 en 1880 ; de 3 litres 80 en 1881 ; de 4 litres 07 en 1895 ; de 4 litres 54 en 1896 ; de 5 litres en 1901. Or il est bon de remarquer que l'eau-de-vie de vin n'entre en compte dans ces chiffres que dans l'infime proportion de $\frac{1}{35}$. Ajoutons à cette masse d'alcool pur absorbé en nature et presque toujours toxique l'énorme quantité des boissons fermentées plus ou moins garanties, vins, cidres, bières, qui sont livrées au public, et nous pourrions conclure avec M. le D^r Jacquet qu'on consomme annuellement en France 14 litres 19 par habitant.

Ce chiffre global est effrayant : il est encore insuffisant, car il ne fait distinction ni d'âge ni de sexe. A bien dire, il faut se rendre à l'opinion motivée du D^r Romme ¹ : « Un adulte français boit en moyenne par an 38 à 40 litres d'alcool à 100°, soit de 90 à 95 litres d'eau-de-vie. » Si l'on tient compte de l'alcool introduit en fraude et de celui que livrent en sourdine les bouilleurs de cru, on arrive à comprendre l'étendue du mal et à mesurer en quelque sorte « l'épaisseur de la nappe d'alcool qui tend à submerger la France. » (Romme).

II

Un de nos plus savants confrères, M. le D^r Jules Rochard, a voulu donner une idée juste et saisissante du fléau moderne. Il a calculé avec conscience ce que l'alcool coûte à la France, et nous ne pouvons mieux faire que de résumer ici sa curieuse et impartiale enquête. Il commence

par éliminer du calcul toutes les boissons fermentées (vin, bière, cidre, etc.), et même les eaux-de-vie de bon aloi (eaux-de-vie de vin, de marc, de cidre ou de fruits). Elles sont assurément la cause de nombreuses ivresses, mais il faut faire la part de l'hygiène qui les réclame, et puis aussi de ce penchant qui entraîne les hommes vers les liqueurs fermentées et auquel il faut bien donner satisfaction dans une certaine mesure.

1 — *L'alcoolisme et la lutte contre l'alcool en France.*

Il ne fait le procès

« qu'aux esprits d'industrie, à ceux qui causent une ivresse toxique, » et n'a d'autre but que de montrer « ce qu'ils coûtent à notre pays, ou, en d'autres termes, ce qu'il économiserait chaque année si la fabrication et l'introduction de ces produits étaient complètement interdites 1. »

Posons d'abord, comme base solide, les chiffres incontestables. La consommation annuelle (1890) est de 1,444,156 hectolitres. Le prix moyen de l'hectolitre étant de 63 frs, la dépense annuelle se monte à 90,981,828 frs.

Essayons d'établir le chiffre des dépenses et des pertes qu'entraîne l'ivresse. Il s'agit de calculer d'une manière approximative ce que l'alcoolisme coûte en journées de travail perdues, en frais de maladies et de chômages, il s'agit encore de dire la part qui lui revient dans les frais de justice, les pertes occasionnées par les suicides et par l'aliénation mentale.

Pour arriver à la première estimation, le D^r Rochard recherche la quantité d'alcool nécessaire pour amener l'ivresse et rendre un adulte incapable de travailler pendant une journée : il l'évalue à 20 centilitres, qui représentent environ un demi-litre d'eau-de-vie. En admettant que le tiers de la consommation soit absorbé par des gens raisonnables qui n'en font pas abus, il reste encore, au compte de l'ivresse, 962,771 hectolitres d'alcool pur qui représentent 481,385,500 journées de travail perdues, soit à 2 frs la journée, 962,771,000 francs.

Cette perte énorme serait encore supportable dans un pays où il y aurait à la fois pléthore de population et de travail. M. Rochard montre très nettement que la France est loin de se trouver dans ces heureuses conditions.

Les campagnes, dit-il, manquent de bras, parce que les populations rurales sont entraînées vers les villes par des attrait de tout genre au milieu desquels l'alcool tient sa place. Cette émigration rend la culture du sol difficile et dispendieuse ; l'agriculture ne peut ni soutenir la concurrence

1 — *Questions d'hygiène sociale.*

étrangère, ni subir les transformations qui lui seraient nécessaires pour lutter contre elle. Notre sol, mieux cultivé, pourrait produire le double de ce qu'il rapporte. Et ce ne sont pas seulement les champs qui manquent de bras ; tous les métiers pénibles, fatigants, peu rétribués, sont dans le même cas. Ce qui le prouve, c'est la quantité de plus en plus considérable d'étrangers qui viennent travailler chez nous. Dans le Nord, ce sont des Belges qui labourent nos champs et peuplent nos usines ; dans le Midi, ce sont les Italiens et les Espagnols qui se chargent de la grosse besogne ; les Lucquois viennent, tous les ans, en Corse pour y faire la moisson. Au dernier recensement le nombre des étrangers vivant sur notre sol s'élevait à 1,001,100. Cet élément étranger augmente chez nous treize fois plus vite que la population indigène, et, si cela continue, dans cinquante ans, la France comptera 10 millions d'étrangers. Les dangers de cette invasion frappent les yeux de tout le monde ; mais je ne dois m'en occuper qu'au point de vue de la quantité de travail que ces immigrants nous fournissent. En admettant qu'il n'y en ait que les trois quarts d'occupés et que chacun d'entre eux ne le soit que 300 jours par an, à 2 frs par jour, cela fait une somme de 450,495,000 francs que nous leurs payons annuellement et dont nous ferions l'économie si nous pouvions amener nos alcooliques à travailler un ou deux jours de plus par semaine, car ceux-là n'en consomment pas moins, eux et leurs familles, les jours où ils ne produisent pas. C'est donc bien réellement une perte sèche pour le pays que celle qui résulte de leur vice.

On ne peut nier que maladies et accidents sont souvent attribuables à l'alcool chez les paysans comme dans la classe ouvrière. Les *malheurs* du lundi n'ont pas d'autre cause. M. le D^r Rochard est très modéré, et certainement au-dessous de la vérité, en fixant au dixième du nombre total le chiffre des blessés et des malades par alcoolisme. Or, dans ses savantes recherches sur la valeur économique de la vie humaine, il est arrivé à prouver que la maladie coûte annuellement à la France, en frais de traitement et de chômage, 708,420,585 francs. Le dixième de ce chiffre, soit 70,842,000, peut être largement mis au compte de l'alcoolisme.

La part de l'aliénation est encore plus considérable. L'ivresse, nous le verrons plus loin, peuple les asiles de fous. On peut évaluer en moyenne à près de 14% la proportion des aliénés que l'alcoolisme a conduits dans les asiles pendant une période de 10 ans comprise entre 1866 et 1876. On ne parle pas des fous

qui restent dans leurs familles et échappent à toute statistique. Or l'entretien des asiles coûte annuellement à la France 16,580,703 francs, dont les 14 centièmes, soit 2,321,300 francs, incombent à l'alcoolisme.

C'est la même proportion (13.41%) que lui attribue le D^r Lunier dans les suicides, qui sont annuellement au nombre de 6,638. Un facile calcul permet à M. Rochard de mettre de ce chef au compte de l'alcoolisme une nouvelle somme de 3,170,000 francs.

Notre confrère fait enfin la part des frais de justice.

Les statisticiens estiment que près de la moitié des crimes sont dus à l'alcool. Baër (de Berlin), a trouvé qu'en Allemagne, la proportion était de 43.9% pour les hommes et de 18.1% pour les femmes. En Belgique, la proportion est encore plus forte. En Angleterre, en 1877 et 1878, sur 676,000 crimes, 285,000 relevaient de l'alcoolisme. Supposons qu'en France la proportion soit un peu plus faible et estimons-la à 40%; comme le service des prisons, les frais de transfèrement et les dépenses de la transportation s'élèvent ensemble à 22,236,304 francs par an, les 40 centièmes, soit 8,894,500 frs, doivent être portés au compte de l'ivresse. Je ne parle pas des frais de poursuite, parce qu'on m'objecterait avec raison que, l'alcoolisme vint-il à disparaître, il n'y aurait pas un tribunal ni un juge de moins. C'est pour la même raison que je n'ai pas songé à faire entrer dans mes calculs la réparation pécuniaire des dommages causés par les alcooliques dans leurs attentats contre les personnes et contre les propriétés.

Je suis maintenant, continue notre auteur, en mesure d'établir le budget des dépenses de ce vice ruineux et humiliant. Voici comment il se règle :

Prix de l'alcool consommé	90,981,000 francs
Journées de travail perdues	962,771,000 "
Frais de traitement et de chômage.....	70,842,000 "
Frais de traitement pour aliénation mentale.....	2,321,300 "
Suicides.....	3,170,000 "
Frais de répression pour les criminels	8,894,500 "
Total.....	1,138,980,600 "

Ce simple tableau est suggestif et méritait d'être reproduit ici. Les chiffres connus à cette heure, est-il besoin de le dire, permettraient de le charger encore. Ce n'est pas un milliard, mais le double que coûte au pays l'alcoolisme, avec son sinistre cortège

de hontes, de désordres, de douleurs et de ruines. Qui hésiterait à s'enrôler dans la croisade que prêche la science contre un pareil fléau qui porte atteinte aux forces vives et menace l'existence même de la patrie ?

III

C'est dans la famille, fondement de la société, que s'exercent les ravages de l'alcoolisme. Qui dira l'action nocive, dissolvante de l'alcool au foyer ? Il fait de l'ouvrier un homme brutal, furieux, qui n'aime et ne respecte ni sa femme ni ses enfants, leur apporte des coups et des injures au lieu de pain et transforme le paisible intérieur en un intolérable enfer. Zola a supérieurement traduit dans *l'Assommoir* cet abrutissement progressif de l'homme qui s'abandonne à la passion de l'alcool, mais il n'a pas donné tout le bilan de crimes qu'elle entraîne. Ce bilan serait effroyable s'il était dressé.

Une dame de Chicago, raconte un de nos confrères, M^{me} Helen-H. Gongar, avait chargé un bureau public de lui découper dans les journaux tous les crimes dus à l'alcool qui y seraient rapportés du 1^{er} janvier au 1^{er} mai 1895 ; on devait éviter avec soin d'avoir deux fois le même fait. Elle colla tous ces faits divers sur une bande d'étoffe de la largeur d'une colonne de journal et il y en eut soixante et dix mètres de long. La collection pour ces quatre mois seulement comprenait 450 faits rapportés, et mentionnait 122 meurtriers, 134 personnes tuées ; 16 femmes, 16 enfants tués par des maris ivres, 120 familles atteintes, 95 attaques, batailles et querelles, 42 suicides, 6 divorces ¹.

L'ivrogne dissipe son salaire chez les marchands de vin et rentre au logis les poches vides ; d'où une navrante misère pour lui et les siens, misère qui s'accompagne de larmes, de récriminations, de maladies et qui engendre les colères et les haines sociales. Si l'on savait arrêter les progrès de l'alcoolisme, on rendrait la sécurité et le bonheur aux foyers ouvriers, et les politiciens exploi-

1 — D^r Bonnéfé, *Le Péril alcoolique*.

teurs du socialisme perdraient du même coup leur facile plate-forme et leur malheureuse clientèle.

On a dit que l'alcoolisme se refrénait lui-même en diminuant la nuptialité. C'est une erreur que les statistiques les plus exactes ont démontrée. La consommation de l'alcool n'exerce aucune influence sur le nombre des mariages.

Il y a vingt ans, dit un de nos jeunes confrères dans une thèse récente et bien documentée à laquelle nous emprunterons beaucoup ¹, il y a vingt ans la nuptialité en France était supérieure à 8 par 1000 habitants; de 1881 à 1890 elle a un peu baissé et elle est tombée à 7.5 par 1000, mais depuis elle semble présenter une légère augmentation. En effet, en 1889, la France comptait 272,934 mariages, et en 1899, on en compta 295,752. Comme dans cette période de 10 ans l'alcoolisme a fait des progrès, il en résulte qu'on se marie autant dans un pays alcoolisé que dans un pays où règne la sobriété. Du reste la France présente une nuptialité qui n'est pas au-dessous de celle de l'Europe; elle est un peu inférieure à celle de l'Allemagne qui oscille entre 9 et 10 par 1000, à peu près égale à celle de l'Italie et de l'Angleterre, mais supérieure à celle du Danemark, de la Norvège, de la Suède, de la Belgique, de l'Ecosse et de Pays-Bas.

1 — D^r Souilhé, *Alcoolisme. Son influence sur la famille.*

(à suivre).

D^r SURBLED.

CAUSERIE LITTÉRAIRE

SOUS LES PINS

Sous les pins d'Arthabaska 1. — Ce que l'on y médite. — Thèmes variés ; poésie facile, calme, bienfaisante. — Une philosophie de la vie. — Sachons borner nos désirs. — M. Poisson et Horace. — Une morale chrétienne. — Dieu et la nature. — La passion ; l'amitié ; la patrie. — Diffusion ennemie de la poésie. — Rayons et ombres. — Un prochain recueil.

Horace consacre à Diane le pin qui ombrage sa maison de campagne. C'est à la Poésie, c'est aux Muses que M. Poisson a dévoué les trois pins qui couvrent son toit. Et puisqu'il est encore permis aux poètes de faire de pareils sacrifices, il faut ici féliciter le barde d'Arthabaska. Rarement feuillages mystérieux furent plus sensibles, plus frémissants sous les souffles divins ; jamais sans doute bois sacré ne fut plus aimé des déesses qui jadis fréquentaient l'Hélicon. En vérité, il doit faire bon s'asseoir sous ces pins aux larges ramures, et, si l'on est de la race élue des poètes, d'y invoquer doucement Calliope et Polymnie. Tout y invite au silence, au recueillement, à la méditation ; et c'est là que le soir, quand tout repose autour de lui, et que la petite ville pittoresque s'est endormie sous les arbres de ses bocages, c'est là que M. Poisson va rêver sous le ciel bleu, respirer à son aise l'air parfumé, et tisser d'une main délicate la trame de ses capricieuses fictions.

M. Poisson a vécu sous ces ombrages ce qu'autrefois il appelait très improprement des *Heures perdues* ; et c'est quelques-unes des impressions qu'il y a ressenties, qui l'ont doucement ému à ces heures délicieuses et fécondes qu'il livre aujourd'hui au public.

Nous avons parcouru d'un bout à l'autre les trois cents pages de son livre : lequel, pour le dire en passant, est imprimé avec trop de luxe, et orné de vignettes qui ont surtout ceci de remar-

1 — *Sous les Pins*, par Adolphe Poisson, chez Beauchemin, Montréal.

quable qu'elles ne semblent pas faites pour le texte qu'elles illustrent. De quoi, sans doute, il ne faut pas accuser trop le poète ; mais, tout de même, peut-être vaudrait-il mieux, dans un pays comme le nôtre où les livres coûtent trop cher, et où on les achète trop peu, que les auteurs nous fassent des éditions plus modestes, moins dispendieuses.

Cette remarque faite, voyons le texte même du livre, quelles pensées il enferme, et quelles impressions s'en dégagent.

La pensée de M. Poisson flotte un peu sur toutes choses, au gré des circonstances ou des fantaisies de son imagination. De l'ombre bienfaisante que lui font ses trois pins, et d'où il observe sans être vu, le poète regarde la vie, il consulte ses souvenirs, il étudie l'histoire, il sonde son propre cœur, et c'est, au hasard de l'inspiration, les éléments de ces très diverses méditations qui constituent le fonds très varié de sa poésie. Poésie facile, trop facile peut-être, qui s'écoule comme un flot toujours abondant, toujours limpide, quelquefois monotone.

Et cette poésie de M. Poisson est calme autant que facile. Rien de troublant, rien de tourmenté dans toute cette œuvre. M. Poisson est le poète des douces et pures voluptés. Il ne veut pas secouer trop fortement notre imagination, ni non plus alarmer trop vivement notre conscience. Il ne cherche pas l'extraordinaire, ni le fantasmagorique : nous suivons sans effort son vol gracieux. Ses strophes sont toutes faites d'émotions tendres, de pensées ingénieuses, plutôt que de profondes réflexions et d'angoissantes inquiétudes. Sans doute il a lu Pindare, et il a retenu de ce chantre des luttes pacifiques ce qu'il dit de la poésie : « Elle fait la paix dans le cœur de l'homme et dans le monde. Elle désarme la foudre de l'aigle même de Zeus, que baigne un nuage d'harmonie. » Et c'est pour réaliser dans son œuvre cette mission de la poésie, que M. Poisson ne nous donne que de sages leçons,

qu'il ose rarement quelques hardiesses, qu'il promène toujours avec nous son regard sur des horizons tranquilles et remplis de calme lumière. On sort de la lecture de son livre avec la paix dans le cœur, et l'âme toute disposée à l'établir dans le monde.

Et il n'est pas besoin, pour vous donner de cette affirmation une démonstration péremptoire, de vous citer les strophes que le poète a consacrées à la *Guerre*,

.....hécatombe sanglante
Des peuples effarés,
Par qui l'humanité va toujours pantelante
Et les seins déchirés !

il suffit plutôt d'entendre le poète quand il médite sur les mille choses dont se composent nos existences, quand il définit sa philosophie de la vie. C'est d'ailleurs, sans nul doute, dans ces sortes de petits poèmes qui sont autant de moralités, que M. Poisson est le plus attachant, qu'il nous enlève avec le plus de rapidité vers un idéal qui n'a rien que de noble et de séduisant.

Or, cet idéal, on ne s'en étonnera plus maintenant, est tout entier dans la quiétude d'une existence menée loin des vaines agitations du monde, dans le silence des heures de travail, et, nous pouvions en être sûrs, dans les joies de la rêverie poétique.

Ah ! si Dieu me disait : Homme, veux-tu la gloire ?
Je la mets à tes pieds ; je répondrais : Seigneur,
Amère est cette source et je craindrais d'y boire,
Donnez-moi plutôt le bonheur !

Et si Dieu me disait : La vaste renommée
T'attend, suspens ton vol à ses ailes de feu ;
Aux superbes essors ma pauvre âme fermée
Dirait : C'est trop pour moi, mon Dieu !

Et si Dieu me disait : Vois cette multitude ;
Sous ton souffle puissant voudrais-tu la ployer ?
Je dirais : Laissez-moi ma chère solitude,
L'écho discret de mon foyer.

.....

Mais si Dieu me disait : Veux-tu d'un grand poète
 Connaitre—fût-ce un jour—le redoutable honneur ?
 A ces divins tourments ton âme est-elle prête ?
 Oh ! je répondrais : Oui, Seigneur ¹ !

Et M. Poisson n'est pas loin de penser, il pense même tout haut que la gloire du poète est, en somme, la plus utile, parce que la plus durable. C'est ce qu'il rappelle à ces amis très actifs qui veulent l'entraîner loin « de la rive où son esprit s'endort, » et qui s'imaginent que

.....l'attitude pensive
 Est signe de faiblesse en ce siècle agité ².

Ils lui ont dit :

Indolent troubadour, de la gloire qui passe
 Ne peux-tu comme nous dérober un lambeau ?
 Veux-tu vivre et mourir sans laisser une trace
 Et sans rien disputer à l'oubli du tombeau ?

Pour toute réponse, le poète leur montre la vanité périssable des plus grandes entreprises humaines ; il leur fait voir les noms de Virgile et d'Horace brillant encore sur tant de ruines accumulées, et les vers du poète volant sans cesse comme un doux murmure sur les lèvres humaines :

Et rien ne restera de votre œuvre éphémère,
 Tandis que de mes chants quelque vers épargné
 Peut servir, œuvre utile, à quelque jeune mère
 Pour endormir, le soir, son enfant nouveau-né !

Et voilà bien toute l'ambition de ce poète. Il ne veut pas que sa voix soit fulgurante comme parfois celle d'Hugo, ni pleine de larmes amères comme celle de Vigny ou de Musset. Il chante seulement pour mieux broder en phrases légères sa pensée, et pour que ses refrains puissent, sans bruit, accompagner au soir la cadence des berceaux. Il chante comme la cigale dans le buisson

Sans jamais demander si l'essor de son aile
 L'emporterait un jour vers un autre horizon ³.

1 — *Si Dieu me disait !.....*, p. 47.

2 — *L'Appel des amis*, p. 93.

3 — *Le poète et la cigale*, p. 185.

Et ceci caractérise bien encore la manière de notre poète, et nous montre comme il veut que l'on chante et que l'on vive : sans folle témérité, sans chimériques aspirations.

C'est cette même conception de la vie, applicable cette fois à tous les hommes, que le poète a définie dans cette pièce d'une si souple envolée qu'il a intitulée : *Indolence*. Savez-vous ce qui suffit à l'homme pour qu'il soit heureux ?

Une barque légère, une voile, une rame,
 Une rivière aux claires eaux,
 Un ami pour causer, une charmante femme,
 Un gai soleil et des oiseaux.

Ce qui veut dire sans doute que celui-là boit à plus longs traits le bonheur de vivre, qui ne s'éloigne pas trop des bords tranquilles où la Providence l'a fait naître, qui n'ouvre sa voile qu'aux brises légères qui caressent le rivage, qui ne s'aventure jamais si loin sur mer qu'il ne puisse de sa barque entendre encore en même temps que les voix de sa femme et des amis, l'harmonieuse chanson que là-bas l'on gazouille sous les arbres.

On se souvient sans doute de la fable des *Deux Pigeons* ; comme l'un de ces deux volatiles voulait chercher en lointain pays sa part de bonheur, et comme l'autre lui prodiguait, bien inutilement, ses sages conseils. M. Poisson paraît s'être heureusement inspiré d'une des plus délicates fictions de La Fontaine pour donner à ses leçons sur la vie une forme agréable et saisissante. Les *deux pigeons* sont ici devenus des nautonniers dont l'un ne laisse courir sa nacelle que « sur la rivière aux verts îlots, » tandis que l'autre veut tenter, comme le pigeon étourdi du fabuliste, les hasards des voyages périlleux. Les conseils du nautonnier ne sont pas moins persuasifs que la harangue de l'oiseau prudent :

Affronte les périls : comme un brave tiens tête
 A l'effort des vents furieux ;
 Naïf dans ton espoir, demande à la tempête
 Hélas ! le secret d'être heureux !

Et lorsque tu seras fatigué de ta course,
 Ami, tu reviendras un jour
 Mouiller ta lèvre ardente à l'humble et fraîche source
 Où moi j'aurai puisé l'amour ¹.

Est-ce encore pour nous persuader de rester au rivage, et avec le secret espoir que la pourra lire le nautonnier imprudent, que M. Poisson a écrit sur les désastres de la mer cette belle strophe très heureusement imitée de Victor Hugo :

Oh ! que de morts couchés dans les algues marines !
 Combien de cœurs vaillants, de robustes poitrines,
 Le vert lichen des mers caresse avec amour !
 Qu'ils sont nombreux ceux-là dont les cloches bénies,
 Lançant vers le ciel bleu leurs sombres harmonies,
 Ont pleuré le départ sans chanter le retour ² !

La vie est donc bonne quand on sait borner ses désirs et se renfermer dans la douce intimité du foyer. Vivons doucement et nous vivrons heureux. N'est-ce pas un peu beaucoup le précepte d'Horace ? En vérité, cette morale ne laisse pas de ressembler étrangement à celle du poète latin, et l'on croirait parfois que M. Poisson a rêvé sous les pins de Tibur. Mais on peut ressembler à Horace et en être aussi bien différent. C'est le cas de M. Poisson. Et l'on pourrait exprimer de ses vers toute une théorie de la vie qui n'a rien de pareil à celle que jadis prêchait le disciple d'Epicure. La poésie de M. Poisson est, en effet, toute pleine du sentiment religieux, et ceci laisse assez apercevoir quelle place l'auteur fait à Dieu dans les conseils de l'homme. La morale chrétienne s'oppose ici, avec tous ses devoirs et avec tous ses nobles sacrifices, à cette morale trop facile dont Horace s'est constitué l'apôtre. Si la vie du chrétien peut être douce, tranquille, harmonieuse, et ressembler ainsi par certains côtés à

1 — *Indolence*, p. 161.

2 — *Jacques Cartier*, p. 164.

la vie modeste et sagement mesurée que recommande l'auteur des *Epîtres*, combien elle l'emporte sur toute vie païenne par cette dignité personnelle qu'elle assure, et qu'elle seule peut entretenir à un si haut degré.

Chez l'homme, tel que le comprend et le veut M. Poisson, il y a trois hôtes ¹ qui cohabitent sans se brouiller, qui exercent leur pouvoir sans se nuire jamais ; c'est la foi, la conscience et la raison. Le poète a développé un peu lourdement peut-être cette pensée philosophique, mais l'on peut voir, dans ces quelques strophes qui rappellent certains vers philosophiques du dix-huitième siècle, ceux d'un Louis Racine, par exemple, quelles sont les influences très bienfaisantes et très chrétiennes auxquelles l'auteur veut que l'on soumette toute sa vie.

Il y a deux choses, d'ailleurs, en face desquelles M. Poisson se plaît à poser l'homme, parce que sans doute à leur contact la foi, la conscience et la raison ne peuvent que se fortifier en nous : c'est Dieu et la nature. Dieu tout-puissant, immense, éternel ! Cette immutabilité de Dieu fait mieux comprendre à l'homme combien lui-même est changeant, faible, petit, fragile ². D'autre part, la nature, la grande nature, avec tout ce qu'elle a de sain, de pur, de virginal, nous fait monter vers la vertu ; elle développe merveilleusement en nous toutes les forces qui ne demandent qu'à s'épanouir. Et le poète met quelque complaisance à retourner cette dernière pensée, à l'enfoncer peu à peu dans l'esprit du lecteur. C'est une façon à lui de chanter la nature : non pas en romantique qui s'attache à décrire et à rêver, mais en moraliste qui dégage et traduit les leçons que nous peut révéler l'âme des choses.

La nature, avec ses grands spectacles et ses lumineux horizons, est une puissante éducatrice ; et si les enfants préfèrent au toit maternel « le ciel profond, chargé d'azur, » et « aux lueurs du foyer le soleil des bruyères, » c'est que de ces longs commerces

1 — *Les trois hôtes*, p. 83.

2 — *L'homme*, p. 299.

avec cette bonne nature ils rapportent tout ensemble la santé du corps et celle de l'âme.

C'est là qu'ils vont puiser la joie et la santé ;
 Et s'ils sont meilleurs que nous sommes,
 Si le ciel sur leur front reflète sa beauté,
 C'est que ces chers enfants n'ont pas encor goûté
 A cette source amère où s'abreuvent les hommes ¹.

Bien que l'image que renferme le dernier vers soit assez mal venue, l'intention du poète est clairement indiquée, et la leçon est comprise.

Et voilà comme M. Poisson aime la nature. Il est sensible sans doute aux parfums des fleurs fraîches écloses, à la lumière des gais soleils, aux beautés gracieuses des frondaisons nouvelles, mais rarement il fait des vers avec tout cela ² ; il préfère nous enseigner ce que les œuvres de Dieu peuvent laisser dans l'âme de profondes et saines impressions.

A ces préoccupations de moraliste le poète reste fidèle lorsque le cours de ses méditations le ramène vers l'homme lui-même, et qu'il étudie dans notre cœur les plus variables sentiments. Il ne sait révéler de l'homme que ce que tout lecteur peut, sans danger, apprendre et retenir. Il ne recherche pas des états d'âme extraordinaires, exceptionnels, pour les analyser, ni il ne se plaît à étaler en ses vers les faiblesses coupables de notre humanité.

... mon ciel est formé de soleil et d'azur,

dit-il quelque part, et ceci pourrait bien être la devise de ce poète honnête. Toutes ses strophes sont éclairées d'une franche lumière ; elles sont pleines toujours de ces bonnes et saines odeurs que sans doute secouent sans cesse sur le front du poète les rameaux touffus de ses trois pins.

Si M. Poisson chante parfois ce qu'il y a de plus tendre, de

1 — *Les Enfants*, p. 55.

2 — A lire tout le poème assez alerte intitulé : *Le temps de la moisson*, p. 225.

plus délicat, de plus exquis et aussi de plus dangereux dans le cœur de l'homme, je veux dire l'amour ; si parfois il essaie de suivre en son vol capricieux le rêve d'une jeune fille ¹ ou d'un jeune premier ² ; s'il entonne d'une voix dolente la barcarole des fiancés ³, n'ayez crainte, il saura contenir en de sages limites les fantaisies inquiètes des cœurs qui s'ennuient ; il touchera surtout d'une main prudente la corde de cette lyre sur laquelle chantent, quand ils s'embarquent, les matelots amoureux ; et ses vers alors seront tout pleins de ces regrets et de ces espoirs honnêtes qu'exhalent, dit-on, en quittant leur falaise, les braves fiancés de Paimpol.

Au reste, M. Poisson sait combien sont inconstants les cœurs humains, et combien trompeurs. Nos amitiés sont courtes ; la mort, cette grande *briseuse* de liens, les dénoue avec une facilité étonnante, et nous portons ailleurs, sans plus nous soucier des disparus, nos affections frivoles. M. Poisson a exprimé ici des pensées qui nous attristent ; il découvre un petit coin de réalité que nous ne voudrions pas voir en si vive lumière ; il dit trop haut des choses trop vraies, et il nous plairait de garder plus longtemps une consolante illusion. Mais ne l'accusons pas : c'est le privilège du poète de tisser ou de déchirer tour à tour le voile des mensonges.

O morts qui reposez dans le vieux cimetière,
Ne vous réveillez pas de votre lourd sommeil.
Restez, restez perdus dans l'immense matière,
Car les vivants fuiraient devant votre réveil.

.....

Non, ne revenez pas, morts, je vous en supplie.
Des amis d'autrefois, oh ! redoutez l'accueil.
Votre mémoire est pour toujours ensevelie.
Et les morts ne sont bien qu'au fond de leur cercueil ⁴ !

1 — *A une petite amie*, p. 195.
2 — *Rêve de célibataire*, p. 255.
3 — *Barcarole*, p. 265.
4 — *Les morts*, p. 187.

Cependant, M. Poisson n'est-il pas ici pessimiste ? Nous le croyons volontiers. Nous avons plus que lui confiance dans la sincérité des amitiés humaines ; nous savons trop combien de longs sanglots éclatent au bord des tombes, combien de larmes brûlantes coulent sur le front des morts que nous avons aimés ! Et si le poète nous répond que sanglots et larmes ont bien vite cessé, que des amitiés nouvelles remplacent aussitôt celles que la mort a flétries et brisées, nous les font oublier, nous lui rappellerons ces vers que lui a dicté le souvenir de son cher Lusignan :

A ta dépouille, ô toi que nous avons aimé,
 Nous venons aujourd'hui rendre un dernier hommage,
 Car depuis que le sol sur toi s'est refermé,
 Tes amis dans leurs cœurs ont gardé ton image ¹.

ou encore ces douces choses qui ont plutôt coulé comme des larmes des yeux du poète.

Sur la tombe chérie
 Où bien souvent je prie
 J'ai planté ce bouquet de fleurs.
 Quand leurs tiges séchées
 Vers le sol sont penchées,
 Je les arrose avec mes pleurs ².

Ne reprochons pas aux poètes ces apparentes contradictions. Le cœur humain est le livre préféré de leurs méditations solitaires, et de ce livre les pages ne sont-elles pas toutes pleines de bizarres et inexplicables contrastes ?

* * *

Si M. Poisson aime surtout étudier l'âme, et analyser ses changeantes impressions ; si, par là, il appartient à cette famille des poètes, les plus attendrissants qu'il y ait, qui se tournent tout entiers vers leur « songe intérieur, » et n'ambitionnent rien tant

1 — *Mausolée*, p. 207.

2 — *Lacrymæ*, p. 301.

que de révéler l'homme à lui-même ; si M. Poisson se fait plus volontiers le poète de l'humanité, il ne laisse pas pourtant de circonscrire parfois ses horizons, et de devenir, à l'occasion, le poète de son pays, le chantre de notre épopée nationale. Trois ou quatre pièces de son recueil sont consacrées à notre histoire ; trois ou quatre noms de héros se sont échappés tout vibrants de ses lèvres éloquents. Laval, Cartier, Champlain ! Ce sont les Pères de la France Nouvelle que le fils a voulu surtout chanter, et il a consacré à chacun de ces trois demi-dieux de nos temps héroïques un poème où circule le plus fier enthousiasme. M. Poisson veut faire voir grandes et lumineuses ces trois figures qu'il essaie de peindre et de fixer en ses strophes. Laval surtout a plus que tout autre ravi son admiration.

Mais parmi tous ces morts que ma pensée exhume
De leurs caveaux poudreux, un seul est sans rival :
En lui seul tout un cycle étonnant se résume,
Tout un poème luit. Ce grand mort, c'est Laval !

Et cette prédilection a valu à Laval le meilleur des trois poèmes historiques que M. Poisson nous ait donnés. Le poète raconte avec assez d'entrain toute l'œuvre de l'évêque missionnaire, l'admirable générosité de sa vie, la survivance de son cœur en tous ceux qui ont continué sa mission et qui se sont inspirés de ses exemples :

On dirait que ce cœur, de nature immortelle,
Ceux qui vinrent après tour à tour l'ont porté.

Pourquoi faut-il que, dans ces poèmes historiques, parfois le poète enfle trop la voix, et semble vouloir monter plus haut qu'il ne peut chanter ? M. Poisson est un patriote, nul ne le conteste : il veut même que nous admirions comme lui, et autant que lui, les héros qu'il célèbre. Et c'est précisément ce très généreux dessein qui l'expose à tomber quelquefois dans la déclamation. Lorsque sa pensée manque de vigueur ou d'élan, le poète simule une inspiration plutôt factice ; il essaie de suppléer à l'originalité

par un pathétique trop facilement atteint, et ce procédé, d'ordinaire, nous laisse assez indifférents. C'est surtout dans *Jacques Cartier* et *Hommage à Champlain* que l'on peut apercevoir ces imperfections. Il y a là quelques strophes où la pensée n'est pas assez nourrie, se traîne un peu négligemment, où l'on sent que l'inspiration languit, et soutient mal la bonne volonté du poète.

* * *

Ceci même nous amène, d'ailleurs, à signaler quelques défauts que la muse de M. Poisson laisse volontiers pendre à son aile, et dont s'embarrasse plus ou moins son vol.

Et puisque nous avons parlé de strophes où la pensée s'étend avec une mollesse trop complaisante, pourquoi ne pas dire tout de suite que la poésie de M. Poisson nous offre souvent l'occasion de semblables remarques, qu'elle se présente volontiers sous une forme un peu négligée, qu'elle s'enveloppe parfois, sous les pins, d'une grâce nonchalante dont le charme ne peut pourtant séduire la critique. Eh ! oui, ce poète rime facilement, à moins qu'il ne fasse, lui aussi, difficilement des vers faciles, et il ne tâche pas toujours suffisamment à ramasser sa pensée pour lui donner plus de vigueur, à la raccourcir en quelque sorte, à la faire se replier sur elle-même et se condenser encore pour rebondir ensuite en vers plus rapides et plus pressés, en strophes plus jaillissantes.

Et cette nonchalance de la pensée qui se déploie sans assez de contrainte, qui s'étale trop souvent en des hémistiches ou en des périphrases plutôt prosaïques, qui ne sait pas assez se renfermer toujours en une formule nette et bien retroussée, cet excès d'indulgence est, comment dirais-je, le défaut dominant du poète d'Arthabaska. De quoi, d'ailleurs, il faut peut-être se réjouir. Nul, en effet, n'est plus facile à corriger s'il est vrai que pour cela il suffit au poète, et M. Poisson est vraiment poète, d'éperonner davantage son imagination et sa sensibilité. Que jamais donc M. Poisson n'oublie que les pensées diffuses sont rarement poétiques, et qu'au contraire plus les vers se rapprochent de la formule,

et ressemblent à des maximes ou à des proverbes, et plus aussi ils sont suggestifs, et pleins, et capables d'émouvoir. C'est que la poésie est ennemie de tout verbiage, et que le poète doit toujours laisser entendre beaucoup plus encore qu'il ne dit. Il faut que le lecteur puisse aller toujours au delà de la pensée du poète, et que celui-ci l'y invite par sa concision même, et par la façon très vigoureuse dont il exprime ce qu'il a conçu.

Que si nous insistons autant sur la plénitude du vers, et sur le relief qui caractérise toute pensée poétique, c'est que de tout cela M. Poisson nous fournit lui-même de très heureux exemples, et qu'il peut donc, chaque fois qu'il le veut, se conformer à ces exigences de son art.

Au surplus, M. Poisson est doué de cette faculté très précieuse qui trouve au bon moment la comparaison, l'image qu'il faut pour donner à une pensée toute sa valeur poétique. C'est la flotte de Cartier qui glisse, frêle et rapide sur les flots mouvants, et qui *court, voiles dehors, vers l'immortalité*. C'est le génie qui plane, et qui nous jette en courant son âme et répand sa lumière. C'est, au cimetière, le saule pleureur qui *de sa racine enlace les cœurs qu'un seul amour sur terre avait liés*.

Il y a, à chaque instant, dans les vers de M. Poisson, de ces jolies images qui sourient à travers les strophes. Elles nous font oublier ce que d'autres peuvent avoir de forcé, ou parfois d'un peu obscur, comme par exemple

... ces bois aux cimes puissantes
Que noircit l'aile des éclairs ¹.

Je ne comprends guère, non plus, le geste de M^{sr} Labelle, ce gardi défricheur qui abat la forêt, qui

... secoue l'arbre en pleine floraison
Pour en semer les fruits plus vite dans l'espace
Et féconder le sol par delà l'horizon ².

1 — *Le lac Saint-Ferdinand*, p. 259.

2 — *La France d'Amérique*, p. 32.

Et pourquoi comparer à un astre polaire le peuple que fonde Jacques Cartier, puisqu'il s'agit de vanter surtout sa sève « qui étonne l'ancien monde et *confond* le nouveau ¹. »

M. Poisson nous permettra-t-il de lui signaler encore certaines ellipses un peu violentes, comme celle-ci :

Un jour vous *tomberez* pourtant *sans une trace* ²

ou encore du prosaïsme comme ceci :

C'est que dans l'horizon que son regard embrasse,
Laval voit au delà des soucis de son temps ³.

Le prosaïsme surtout doit être soigneusement banni du vers, dont il rabaisse trop brusquement le vol, par cela seul qu'il en brise ou annule le rythme. Et le vers doit toujours s'envoler, puisqu'il est essentiellement, comme dit Victor Hugo :

je ne sais quoi de frêle
Et d'éternel, qui chante et plane et bat de l'aile.

* * *

Mais nous ne voulons pas abuser de ces critiques trop faciles : nous craindrions de laisser sous une mauvaise impression le lecteur, et ce n'est pas une mauvaise impression qu'il faut remporter du livre de M. Poisson. Si d'ailleurs M. Poisson néglige parfois sa phrase, s'il n'a pas les scrupules ingénus d'un Théophile Gautier, s'il n'estime pas qu'il faille rimer comme les Parnassiens, et comme eux attacher une importance capitale à la beauté marmoréenne du vers, sa poésie, d'ordinaire, est écrite dans une langue excellente, et sa versification d'une régularité classique.

1 — Jacques Cartier, p. 170.

2 — *Mes pins*, p. 4.

3 — *Monseigneur de Laval*, p. 108.

Son livre est donc un bon livre : et pour ces précieuses qualités poétiques que les *Heures perdues* nous avaient déjà révélées, et qu'il vient illustrer encore ; et pour les choses intéressantes, pour les pensées très nobles, pour les sentiments très généreux qu'il renferme, pour l'inspiration si vivante qui l'anime.

M. Poisson nous annonce une autre recueil : *Prose et vers*. Nous le félicitons de travailler si vaillamment à agrandir notre patrimoine littéraire, et nous attendrons toujours avec impatience les livres qu'il nous promet. Nous souhaitons surtout que longtemps encore ses trois pins lui versent leur ombre bienfaisante, et murmurent à son oreille les chants qu'il excelle à nous traduire.

CAMILLE ROY, p^{tr}e.

PAGES ROMAINES

LE CONCLAVE. — PIE X

Le vendredi, 31 juillet, à 10 heures du matin, autour de l'autel de la chapelle Pauline où le cardinal Séraphin Vannelli, sous-doyen du Sacré-Collège, célébrait les saints mystères, était assemblé l'auguste sénat de l'Eglise.

Tandis que sous l'habile direction de Pero-i, les chantes pontificaux exprimaient en graves harmonies les supplications d'un chacun, les cardinaux drapés dans leur cappa de deuil qui leur rappelait le néant des grandeurs humaines, la mort, cette fin de tout ce qui est terrestre, demandaient au Christ de leur laisser voir dans son âme le nom du grand prédestiné.

Le Sacrifice achevé, M^{sr} Vincent Sardi, aujourd'hui secrétaire des brefs aux Princes, alors *minutante* à la secrétairerie d'Etat, hymnographe des Rites, n'interrompit les profondes méditations de ces vieillards que pour leur dire, en un magnifique langage, au nom de l'Eglise, les espérances du monde entier en leur pieuse sagesse. Ce fut le discours *de eligendo Pontifice*. Puis, après la lecture des décrets et des constitutions apostoliques réglementant le conclave et dont les cardinaux jurèrent solennellement l'observance, ils se séparèrent, peu après midi, pour retourner une dernière fois chez eux.

Vers 4 heures, sur la place de Saint-Pierre, moitié ensoleillée moitié dans l'ombre, défilaient les unes après les autres les voitures cardinalices. Penchée comme les épis que le vent courbe, la foule respectueuse, échelonnée sur le parcours, cherchait parmi ces fronts, la plupart auréolés de blancs cheveux, qu'elle apercevait par les portières entr'ouvertes, celui qui rayonnerait bientôt sous la tiare pontificale.

Un peu avant 5 heures, au chant du *Veni Creator*, les cardinaux sortant de la chapelle Pauline se rendirent à la Sixtine.—Soixante-quatre trônes, dont soixante-trois aux couleurs violettes, un seul aux teintes vertes, celui du cardinal Oreglia, s'élevaient tout autour des murs. Au-dessus des baldaquins les scènes les plus grandioses de l'Ancien et du Nouveau Testament ; au-dessus encore, vers la grande voûte où la création du monde vit tout entière dans les angles, comme pour porter et soutenir la représentation de la grande œuvre de Dieu, les prophètes, les sibylles que Michel-Ange y plaça, recueillis dans leurs souvenirs, lisaient en eux cette nouvelle page de l'histoire de l'Eglise que Dieu leur montra autrefois.—Au fond, l'autel seul, avec le livre des évangiles qui sera le témoin des serments, avec les calices, ces urnes saintes, qui ne se vident du sang du Christ qui rachète le monde, que pour en laisser sortir le nom du successeur de Pierre qui doit le conduire vers Dieu. Au-dessus de l'autel, le tableau prophétique représentant le point final du monde et le commencement de l'éternité ;—le *Jugement dernier* de Michel-Ange.

Au milieu de cet imposant décor, le Prince Chigi, maréchal du Conclave, prêta le serment d'assurer les libertés des délibérations, les grands dignitaires firent de même, pendant qu'en un cadre plus restreint, dans la chapelle Pauline, les conclavistes, les familiers prêtaient serment, à leur tour, entre les mains de M^{sr} Merry del Val.

A leur sortie de la Sixtine, chaque cardinal, accompagné par un garde noble qui devait être affecté à son service jusqu'à l'élection du pape, fut prendre possession de sa cellule ; les cérémoniaires parcoururent les cours, les salles, les couloirs en proclamant *l'extra omnes*, la cloche du conclave répéta la même invitation à trois intervalles différentes, et vers 8 heures, avec tout le cérémonial prescrit en semblable occasion, la clôture du conclave fut prononcée, l'acte en fut donné au nom de M^{se} Vincent Nussi, doyen des protonotaires apostoliques.

La nuit, une de ces nuits dont les heures chaudes semblent avoir été oubliées par le jour, vint donner sinon le repos, au moins le silence aux plus grands électeurs du monde. Depuis la disparition de Léon XIII, la diplomatie des gouvernements, la presse avaient essayé de faire le siège de leur esprit, en opposant le conseil de la terre aux lumières d'en haut ; cette nuit qui leur arriva providentiellement sans sommeil pour leurs yeux, donna des prières à leurs lèvres ; elle fut la grande veillée du Saint-Esprit.

Désormais, jusqu'à l'issue du conclave, les relations du monde extérieur avec les prisonniers volontaires du Vatican ne se feront plus qu'à certains moments de la journée. Pour en restreindre les facilités, l'épiscopat, la prélature veilleront avec un soin jaloux aux quatre portes de la clôture. Celle qui est située à côté de l'appartement du maréchal du conclave, au sommet de l'escalier de Pie IX, sera gardée par les clercs de la Chambre apostolique ; sa plus proche voisine aura pour surveillants les protonotaires apostoliques ; les évêques assistants au trône, les auditeurs de la rote auront la garde de la porte dite de la « Floreria » ; aux soins des votants de la signature, des abrégiateurs du Parc majeur, sera confiée celle de l'entrée carrossable de la cour Saint-Damase.

Jamais assemblée délibérante n'aura eu à ses portes de telles sentinelles !

Que se passa-t-il à l'intérieur du conclave, il est difficile de le dire, les récits qui ont été donnés étant purement fantaisistes, nulle version officielle n'ayant encore paru. Il est toutefois certain que conformément au règlement promulgué, chaque matin, quand les carlinaux, ayant célébré la messe, avaient assisté en commun au Saint Sacrifice offert par l'un d'entre eux, chaque après-midi, réunis dans la chapelle Sixtine transformée en salle de scrutin, ils procédaient à l'élection du Pontife.

En déposant son bulletin dans l'urne, chaque électeur, agenouillé devant l'autel, prononçait le serment : « Je prends à témoin le Christ Seigneur qui me jugera un jour que j'étais celui qui me semble, devant Dieu, devoir être élu et que le même sentiment me guidera dans l'accession. »

Six scrutins se succédèrent ainsi pendant les journées du 1^{er}, 2 et 3 août sans amener aucun résultat définitif. Aux heures des délibérations de l'auguste assemblée, une foule immense envahissait la place de Saint-Pierre, le regard fixé vers la cheminée où la fumée noire des bulletins brûlés, mêlée à de la paille humide, lui faisait connaître le résultat négatif du vote.

Le matin du 4 août, vers 11 heures, au sein de cette foule qui depuis quatre jours revenait sans se lasser, une lente émotion traînait et se communiquait parmi le silence coupé de brèves exclamations.

Au milieu de la place, face à la *loggia* de la basilique, un long murmure s'allonge de groupe en groupe : « Le pape est fait. »

Du murmure sort un cri, un seul cri poussé en même temps par dix mille voix : « Le tapis, » hurle la foule.

La fenêtre vient de s'ouvrir, la grande fenêtre centrale, et quatre camériers en habit déroulent une longue draperie de satin blanc bordée de velours rouge. Au centre s'étalent immenses les armes de Pie IX. Ce souvenir du grand pape fait monter l'e-s-pérance dans les âmes, quand tout à coup apparaissent la croix d'or, les cérémoniaires apostoliques, le cardinal Macchi, doyen de l'ordre des diacres ; sa petite tête s'érige solennelle, sous une barrette de moire rouge éclatante, une barrette immense qui semble avoir des ailes. On lui présente un livre rouge, pour qu'il lise ; il l'écarte de la main et clame d'une voix pénétrante qui s'en va éveiller les échos de tous les cœurs :

Annuntio vobis gaudium magnum (un long repos) Habemus Papam (nouveau repos) Eminentissimum Cardinalem Josephum Sarto.

A ce nom, les applaudissements éciaient, dix mille poitrines jettent le cri joyeux : « Vive le pape ! »

Mais le cardinal, le front en arrière, les bras en avant, plus pourpre que la pourpre de sa barrette, demande le silence et continue :

Qui sibi nomen imposuit Pius Decimus. Cette fois le hurlement de la foule est frénétique. Le nombre des assistants paraît avoir doublé en quelques minutes. L'infanterie italienne présente les armes et le cortège quitte la *loggia*. Le tapis en est retiré.

Alors, en un désordre fou, sous l'œil impassible des soldats, Saint-Pierre est envahi. Tournant le dos à l'autel, tout le monde attend dans un silence tout fait de joyeuses émotions. A midi six, la croix paraît dans la *loggia* intérieure, puis se dresse celui qui, hier, était le patriarche de Venise et qu'aujourd'hui le monde entier nommera Pie X.

Sa tête est coiffée de beaux cheveux blancs, épais et annelés, que cache à peine la calotte blanche. Il est vêtu du rochet de dentelle, de la mozette. L'anneau qui est au doigt est petit, un simple anneau d'évêque.

Cet enfant du peuple le plus humble a déjà, écrit un historien de cette première apparition du nouveau pape, l'air d'un portrait de Pie IX un peu effacé et jauni par le temps. Les beaux plans de ses joues bistrées sont parcourus par des réseaux de veines d'un vermillon léger. Les pattes d'oie brident des yeux très clairs et très bons, des yeux enfoncés sous leur arcade comme si l'étincelle du regard devait paraître plus divine, en partant des profondeurs du front. Ce front est dominateur, vaste, lisse comme un roc battu des tempêtes.

A cette vision de Pie X, les cris d'enthousiasme ébranlent les voûtes et, par un mouvement très beau, les mères lèvent leurs enfants vers la *loggia*, pour les rapprocher de la bénédiction qui va tomber.

Le pape, très calme, maître de soi, mais avec des larmes qui coulent de ses yeux, sans déformer les joues, demande le silence. Et le silence se fait, auguste.

Il lève la main, il bénit longuement cette foule haletante, et il s'en va d'un pas lent, en redisant dans son cœur ce cri qui lui échappa et qui fut sa première parole pontificale quand se voyant l'élu de Dieu, il plongea un instant sa belle tête pensive dans ses mains et murmura : « Ma chère mère ! »

La mère du pape était une pauvre paysanne vers qui la pensée de ce prêtre a passé pour monter à Dieu au moment où Dieu et la terre le proclament le roi des rois !

Dans l'après-midi, à 4 h. 30, en présence du prince Chigi, de ses capitaines,

du gouverneur du conclave et des autres prélats, on procéda à la réouverture des portes principales du conclave. Le doyen des protonotaires apostoliques en rédigea l'acte, et le maréchal, suivi de sa cour, se rendit aussitôt après dans la salle ducale où le pape, assis sur son trône, entouré du Sacré-Collège, le reçut.

À l'issue de cette présentation, se fit la deuxième obédience des cardinaux, dans la chapelle Sixtine, puis, vers 6 heures, le pape, vivement acclamé par toutes les personnes qui, depuis la réouverture du conclave avaient pénétré dans l'enceinte, par un grand nombre de prélats accourus au Vatican, par les personnes employées dans le palais, se retira dans sa résidence provisoire pendant que les cloches de la basilique et de toutes les églises continuaient leurs joyeux carillons.

Joseph Sarto, patriarche de Venise, naquit à Riese, diocèse de Trévise, le 2 juin 1835. Après des études primaires faites au pays natal, ses parents l'envoyèrent au collège de Castel-Franco, petite ville à une trentaine de kilomètres à l'ouest de Trévise, et plus tard, au séminaire de Padoue où il prit l'habit ecclésiastique et fit de brillantes études théologiques. Ordonné prêtre le 18 septembre 1858 dans l'église de Castel-Franco, il fut nommé curé de Trombolo, d'où il passa, en 1867, à la cure de Salzano. Il faillit ne jamais sortir des rangs du bas clergé. A 40 ans il était encore curé de Salsano, où la fortune commença à lui sourire, grâce à la bienveillance de l'évêque de Trévise. Le prélat le nomma chanoine de la cathédrale.

Sarto devint ensuite primat du chapitre et chancelier épiscopal. Il se distingua dans ces dernières fonctions de façon à mériter d'être désigné successivement pour les fonctions délicates et importantes de directeur spirituel du séminaire, d'examineur pro-synodal, de juge au tribunal ecclésiastique.

Il était chancelier de l'officialité quand il fut nommé vicaire général, puis vicaire capitulaire pendant la vacance du siège de Trévise.

Le 10 novembre 1884, Joseph Sarto fut préconisé évêque de Mantoue. Dans le déjeuner qui fut donné à Saint-Louis des Français, à l'occasion de son sacre, le cardinal Parocchi, — ce mort qui est parti trop tôt, — interrogé par un diplomate sur la valeur de ce curé campagnard, qu'il venait de sacrer, répondit de sa voix toujours éloquente et ironique : « Sous l'écorce rude de ce curé, il y a la fibre d'un grand évêque qui grandira sous l'œil de Dieu, et couvrira de ses hautes branches un tas d'arbustes élégants, mais sans sève. »

A peine Pie X était-il élu, le vieux diplomate, du fond de son fauteuil à rhumatismes où l'a mis son grand âge, se plut à raconter la prophétie du cardinal qui avait fait du curé de Salzano l'évêque de sa chère Mantoue. Ce que M^{gr} Sarto fut sur ce siège, on le vit surtout lors du mémorable congrès catholique tenu dans cette ville. Par son énergie et son zèle, il rétablit l'ordre dans ce diocèse en s'occupant avec ardeur de la renouveau de l'esprit sacerdotal et du relèvement des études parmi le clergé. Le prélat ne fit qu'un assez court séjour à l'évêché de Mantoue, car, le 15 juin 1893, il était promu par Léon XIII à l'important siège patriarcal de Venise.

Cet acte souleva entre le Saint-Siège et le gouvernement italien un nouveau

sujet de conflit qui ne laissait pas d'avoir quelque ressemblance avec celui relatif au fameux *Nobis nominavit* de France.

La discussion entre les deux gouvernements se prolongea assez longtemps. Elle prit fin par une transaction qui installa les franciscains italiens en Abyssinie. L'*exequatur* fut donné.

Plein de zèle pour les œuvres diocésaines, sage réformateur des abus, le patriarche de Saint-Marc signala sa carrière patriarcale par la réalisation d'œuvres importantes, par la restauration de la liturgie, en prescrivant l'emploi du chant grégorien dans toutes les paroisses de son diocèse. Ses hautes qualités étaient depuis longtemps remarquées par Léon XIII. Aussi, en même temps qu'il l'appela au patriarcat de Venise, Léon XIII, dans le consistoire du 12 juin 1893, le créa et publia cardinal-prêtre du titre de Saint-Bernard aux thermes.

Ferme, juste, prudent, modeste, de mœurs apostoliques, vénéré des pauvres auxquels il donnait tout son revenu, tel il était à Mantoue, tel il se montra à Venise où sa popularité était extrême. Tant il était bénissant, qu'on disait de lui qu'il avait la bénédiction toujours prête à fleur de lèvres et au bout des doigts.

Lorsqu'il venait à Rome,—cela n'arrivait guère,—les mendiants l'accueillaient avec transport et l'entouraient d'une ceinture de vénération rayonnante. A Salzano, encore humble curé, il vendit son cheval et sa voiture pour venir en aide aux pauvres ; à Venise, il engagea au mont-de-piété son anneau épiscopal pour secourir un mendiant dont l'indigence était extrême.

Aussi, comme s'ils avaient le pressentiment que par la plus haute dignité de la terre, Dieu allait couronner une si grande vertu, quand le Cardinal Sarto partit pour le Conclave, tous les habitants de Venise, nobles, riches, pauvres, Don Carlos de Bourbon d'Espagne et le plus humble gondolier se disputèrent l'entrée de la gare pour implorer la bénédiction de leur patriarche dont le Saint-Esprit allait faire un Pape.

Pie X fut ainsi acclamé le successeur de Pierre par la reconnaissance d'un peuple qui depuis neuf ans vivait journellement de ses bontés, avant que le Sacré-Collège l'eût proclamé pontife suprême, et quand, le 9 août, en une incomparable majesté, Rome ceignit du trirègne pontifical le front du nouvel élu, elle couronna la modestie, la fermeté, la charité de celui qui avait voulu s'appeler Pie, pour se rappeler qu'il n'était pape que pour souffrir.

DON PAOLO-AGOSTO.

BIBLIOGRAPHIE

L'abbé René-E. Casgrain: HISTOIRE DE LA PAROISSE DE L'ANGE-GARDIEN; in-12, 344 pages. Prix 75 cts, franco de port 80 cts. Librairie J.-P. Garneau, rue de la Fabrique, Québec.

Quelle ne devra pas être la reconnaissance du futur historien de l'Eglise au Canada envers ceux qui par leurs travaux consciencieux et intelligents dans une sphère plus modeste, auront préparé les matériaux destinés à son œuvre importante? Des monographies écrites avec un souci évident de la vérité historique et parfaitement documentées, comme celle que nous signalons ici à nos lecteurs, allégeront singulièrement la tâche de celui qui devra s'y inspirer ou en faire la synthèse. Ai-je besoin d'ajouter que le style de cette dernière est alerte, et que l'impression en est fort soignée, deux qualités qui en rendent la lecture aussi attrayante que facile? Au reste, le nom de famille de l'auteur est déjà une garantie de l'intérêt de son œuvre. Frère cadet de l'abbé Raymond Casgrain, qui occupe un rang si élevé parmi nos hommes de lettres, M. le curé de l'Ange-Gardien semble avoir attendu, pour faire son début littéraire, que l'infirmité croissante de son aîné ait forcé celui-ci à déposer sa plume laborieuse et féconde. Une telle réserve fait honneur à sa modestie.

L'occasion était, d'ailleurs, bien propre à tenter un écrivain moins favorisé que lui. Chargé de la paroisse de l'Ange-Gardien, il devait continuer une lignée sacerdotale de vingt-cinq curés. De cette phalange de pasteurs, l'un avait été évêque de Québec, et un autre devait en être l'archevêque. Il comptait parmi ses prédécesseurs, des apôtres, comme les de Montigny et les Boucher, un éducateur éminent, Messire Rimbault, qui devait faire la gloire du Séminaire de Nicolet, après avoir débuté au presbytère de l'Ange-Gardien par des élèves aussi distingués que Charles-François Painchaud, le futur fondateur du Collège de Sainte-Anne, et Henry Hardinge, destiné à cueillir des lauriers en Espagne et à Waterloo, et à servir l'Angleterre comme vice-roi de l'Inde et ministre de la Couronne. Et que d'autres figures illustres la vieille église, aujourd'hui la plus ancienne de la côte Beauport, a vu défiler devant son humble portail! Un des curés de la paroisse, Messire Dufournel, mort à 94 ans, après 70 années de prêtrise, dont 63 furent vécues à l'Ange-Gardien, avait connu à lui seul tous les évêques de Québec sous la domination française. Montcalm et Wolfe y passèrent successivement; Murray, logé dans l'église où il avait établi ses quartiers, y avait suspendu son hamac sous les ailes des anges. Tant d'intéressants souvenirs méritaient d'être recueillis et racontés. Il n'en fallut pas davantage pour mettre au jour le talent inné de l'abbé René Casgrain. Qu'il ait dignement répondu à sa vocation d'annaliste, on s'en convaincra facilement en parcourant son intéressant volume.

L'auteur s'extasie à bon droit devant les beautés architecturales et sculpturales de son antique sanctuaire et énumère avec une égale complaisance les pièces de son trésor sacré; puis il s'élève avec indignation contre les amateurs du neuf qui échantent pour du clinquant nos belles vieilles argenteries canadiennes si prisées des connaisseurs. Ce n'est pas nous qui l'en blâmerons.

L. L.

Le Président du Bureau de Direction: L'abbé L. LINDSAY.

QUÉBEC: — Imprimerie S.-A. DEMERS, N° 30, rue de la Fabrique.